2014-3716
2015-05-07

Groupe	27	Herbicide

Herbicide IMPACT®

POUR UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE
(y compris les variétés classiques ou tolérantes aux herbicides),
LE MAÏS SUCRÉ ET LE MAÏS DE SEMENCE

SUSPENSION

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Topramezone... 336 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0045% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0045% à titre d'agents de conservation

Avertissement : Contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 28141
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER DES VIES OU DES BIENS MATÉRIELS, APPELER LE 1-888-462-6822 EN TOUT TEMPS

CONTENU NET : 0,1 L - 1000 L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AMVAC

AMVAC Chemical Corporation
1-888-462-6822

Distribué par :

Provinces de l'Est canadien :
Engage Agro
1030 Gordon St.
Guelph, Ontario
N1G 4X5
1-519-826-7878

Provinces de l'Ouest canadien :
United Agri Products
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-519-268-8001

PRÉCAUTIONS
S’il vous plaît se référer à la brochure pour la liste complète des précautions.

ENTREPOSAGE

1. Conserver l'herbicide IMPACT uniquement dans son contenant d'origine.

2. Entreposer l'herbicide IMPACT dans un endroit frais et sec.

3. Ne pas contaminer l'eau, ni les aliments pour humains et pour animaux durant l'entreposage.

4. Protéger du gel. Si le contenant a été entreposé dans un endroit qui été soumis à des températures inférieures au point de congélation, bien agiter ou mélanger le contenu avant de s'en servir.

Nettoyage et élimination du contenant

Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y apporter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

NE PAS utiliser ce contenant à d’autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion ou d'absorption accidentelle, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

L'emploi de ce produit chimique pourrait entraîner une contamination de l'eau souterraine, particulièrement dans les endroits où le sol est perméable (par ex. sol sablonneux) et/ou si la nappe phréatique est située à faible profondeur.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l’eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d’appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux. Éviter d’appliquer si on prévoit de fortes pluies. Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d’eau.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons stipulées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. Le non-respect du mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques pour les personnes ou les risques matériels découlant d'une telle utilisation de ce produit.

Groupe	27	Herbicide

Herbicide IMPACT®

POUR UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE
(y compris les variétés classiques ou tolérantes aux herbicides),
LE MAÏS SUCRÉ ET LE MAÏS DE SEMENCE SUSPENSION

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Topramezone.. 336 g/L

Contient du 1 ,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0045% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0045% à titre d'agents de conservation

Avertissement : Contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 28141
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER DES VIES OU DES BIENS MATÉRIELS, APPELER LE 1-888-462-6822 EN TOUT TEMPS

CONTENU NET : 0,1 L - 1000 L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



AMVAC Chemical Corporation
1-888-462-6822

Distribué par :

Provinces de l’est canadien :
Engage Agro
1030 Gordon St.
Guelph, Ontario
N1G 4X5
1-519-826-7878

Provinces de l’ouest canadien :
United Agri Products
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-519-268-8001

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide IMPACT est un herbicide systémique de postlevée utilisé pour la suppression sélective des graminées indésirables et des mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) dans le maïs de grande culture (qu'il s'agisse d'hybrides classiques ou tolérants aux herbicides), ainsi que dans le maïs sucré et le maïs de semence (hybrides et lignées autofécondées).

L'herbicide IMPACT est absorbé par les feuilles, les racines et les pousses, puis diffusé jusqu'aux points végétatifs des mauvaises herbes vulnérables afin de détruire celles qui sont levées de terre. L'herbicide IMPACT supprime les mauvaises herbes en empêchant la biosynthèse des caroténoïdes (inhibiteur HPPD). La présence de conditions de température et d'humidité favorisant la croissance active des plantes est importante pour optimiser l'activité de l'herbicide IMPACT.

MODE D'EMPLOI

MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS SUCRÉ ET MAÏS DE SEMENCE (hybrides et lignées autofécondées)

L'herbicide IMPACT est efficace pour supprimer les mauvaises herbes annuelles après leur levée dans les champs à travail réduit du sol ou à système de production traditionnel. Appliquer l'herbicide IMPACT comme traitement de postlevée lorsque les mauvaises herbes poussent activement dans les champs de maïs. Pour profiter d'un désherbage optimal, appliquer l'herbicide IMPACT avant que les mauvaises herbes ne dépassent les stades foliaires indiqués sur l'étiquette.

L'herbicide IMPACT peut être appliqué en postlevée sur le maïs fourrager, y compris les variétés qui tolèrent l'imazéthapyr (par ex. Clearfield®), le glyphosate (par ex. Roundup Ready®) ou le glufosinate-ammonium (par ex. les hybrides Liberty Link®), ainsi que sur le maïs sucré et le maïs de semence (hybrides et lignées autofécondées).

L'herbicide IMPACT devrait être appliqué lorsque les conditions de croissance sont favorables afin d'optimiser la tolérance de la culture et l'efficacité du désherbage. Les cultures soumises à un stress environnemental ont plus tendance à être blessées par n'importe quel épandage d'herbicide. Il peut arriver, rarement, des plants ainsi stressés qui sont traités avec l'herbicide IMPACT souffrent d'une décoloration transitoire de la portion des feuilles qui a intercepté la pulvérisation. Ces symptômes sont cependant temporaires et peu fréquents. La croissance des plants n'est pas affectée et ils reprennent leur apparence normale après une à deux semaines.

Épandage avec un pulvérisateur pour grandes cultures : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter de pulvériser ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes plus petites que la catégorie moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE®). La rampe de pulvérisation doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons :
AUCUNE zone tampon n'est requise quand on utilise les méthodes ou les équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons stipulées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'épandage direct et le bord sous le vent le plus près des habitats terrestres vulnérables (tels que pâturages, régions boisées, plantations brise-vent, terres à bois, haies, terrains riverains et terres arbustives) et des habitats d'eaux douces vulnérables (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides).

Mode d'application	Culture	Zone tampon (en mètres) requise pour la protection d'un :		
		habitat d'eau douce dont la profondeur est		habitat terrestre
		inférieure à 1 mètre	supérieure à 1 mètre	
Pulvérisateur pour grandes cultures*	Maïs fourrager	1	1	5

* Pour les applications au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures, les zones tampons peuvent être réduites par l'utilisation d'écrans antidérive. Si on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran complet (jupe, rideau) qui va jusqu'au couvert de la culture, la zone tampon précisée ci-dessus peut être réduite de 70 %. Si on utilise une rampe de pulvérisation dont les buses sont munies d'écrans coniques individuels situés à une hauteur maximale de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon précisée ci-dessus peut être réduite de 30 %.

Lorsqu'on pulvérise un mélange en cuve, il faut consulter les étiquettes de tous les produits combinés et laisser la plus grande zone tampon (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée sur ces étiquettes, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASABE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui concerne la gestion de la résistance, l'herbicide IMPACT est un herbicide du groupe 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide IMPACT et à d'autres herbicides du groupe 27. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide IMPACT ou les herbicides du même groupe 27 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes dans les champs.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures, et faire place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler, le cas échéant, des signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des biotypes de mauvaises herbes ou des cultures spécifiques, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec AMVAC Chemical Corporation au 1-888-462-6822.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Pour profiter de la meilleure performance possible contre les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones), effectuer le traitement avant que ces mauvaises herbes ne dépassent le stade foliaire maximal indiqué sur le tableau des instructions d'épandage.

Pour profiter de la meilleure performance possible contre les graminées indésirables, effectuer le traitement avant qu'elles ne dépassent le stade foliaire maximal indiqué sur le tableau des instructions d'épandage.

L'herbicide IMPACT est efficace sur les biotypes des espèces mentionnées qui pourraient être résistants aux triazines ou aux herbicides à base d'acétolactatesynthase (ALS).

Pour le maïs de grande culture, l'herbicide IMPACT peut être mélangé en cuve avec AAtrex® 480, de l'atrazine, du glyphosate, de l'atrazine plus du glyphosate, ou de l'atrazine plus l'herbicide Frontier® Max^{MC} afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges (dicotylédones) et des graminées annuelles indésirables.

Pour la suppression des mauvaises herbes dans le maïs sucré et le maïs de semence, l'herbicide IMPACT doit être mélangé en cuve avec de l'atrazine. Pour profiter pleinement d'un désherbage saisonnier à large spectre, appliquer le mélange sur le maïs sucré et le maïs de semence après une application en prélevée d'un herbicide résiduaire tel que l'herbicide Frontier® Max^{MC} .

INSTRUCTIONS D'ÉPANDAGE

À toutes les applications d'herbicide IMPACT, on doit ajouter l'adjuvant Merge®, l'adjuvant de pulvérisation Hasten® NT ou l'huile concentrée Assist® ou l'huile concentrée XA^MC plus un engrais liquide à base de nitrate d'ammonium et d'urée (28 % de NAU). Pulvériser uniformément avec un appareil terrestre correctement réglé, en utilisant 200 litres d'eau à l'hectare. Pour les traitements de postlevée, on conseille d'employer des pastilles de buses à jet plat. Une pression de pulvérisation de 140 à 276 kPa est recommandée.

Ne pas pulvériser lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h ou s'il existe un risque que l'herbicide dérive sur des plantes que l'on souhaite conserver.

MAÏS DE GRANDE CULTURE

L'herbicide IMPACT devrait être employé comme traitement terrestre généralisé dans un mélange en cuve avec de l'atrazine ou avec de l'atrazine et l'herbicide Frontier® Max^MC pour obtenir un meilleur effet résiduel contre les graminées indésirables. L'herbicide IMPACT peut être employé dans un mélange en cuve avec du glyphosate ou avec de l'atrazine et du glyphosate pour supprimer une plus grande diversité de dicotylédones et de graminées déjà levées. Consulter les étiquettes de l'atrazine, du glyphosate et de l'herbicide Frontier® Max^MC pour connaître les précautions et les restrictions.

MAÏS SUCRÉ ET MAÏS DE SEMENCE (hybrides et lignées autofécondées)

Pour améliorer la suppression des mauvaises herbes, l'herbicide IMPACT doit être utilisé comme traitement terrestre généralisé dans un mélange en cuve avec de l'atrazine. Pour profiter pleinement d'un désherbage saisonnier à large spectre, pulvériser après l'application en prélevée d'un herbicide résiduaire tel que l'herbicide Frontier® Max^MC. Consulter l'étiquette de l'atrazine pour connaître les précautions, les restrictions et les limitations.

Les cultivars de maïs sucré et de maïs de semence peuvent varier quant à leur tolérance aux herbicides, y compris l'herbicide IMPACT (topramezone) plus atrazine (herbicide atrazine 480 ou herbicide AAtrex liquide 480). Étant donné qu'on n'a pas testé tous les cultivars de maïs sucré pour évaluer comment ils pourraient tolérer un mélange en cuve de topramezone et d'atrazine, le premier traitement devrait se limiter à une petite surface de chaque cultivar, afin de confirmer sa tolérance avant d'adopter une pratique d'épandage général dans tous les champs. En outre, consulter le fournisseur de semences pour obtenir des renseignements concernant la tolérance de cultivars spécifiques au mélange en cuve de l'herbicide IMPACT avec de l'atrazine.

MÉLANGES EN CUVE

Lorsque l'herbicide IMPACT est combiné à un autre herbicide, consulter l'étiquette de chaque produit pour se familiariser avec les doses, les méthodes d'épandage, le moment propice au traitement, les restrictions et les précautions. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Mélange en cuve d'IMPACT avec de l'atrazine (pour utilisation dans les champs de maïs de grande culture, de maïs sucré et de maïs de semence - hybrides et lignées autofécondées)

Appliquer l'herbicide IMPACT lorsque le maïs est au stade de 1 à 7 feuilles, que les

mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au stade de 1 à 4 feuilles.

Consulter l'étiquette de l'atrazine en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide	Dose en mL de produit/ha	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Herbicide IMPACT + AAtrex 480[1] + Adjuvant Merge[2] OU Adjuvant de pulvérisation Hasten NT[3] OU Huile concentrée Assist[4] OU Huile concentrée XA[5] + NAU[6]	37 mL + 1,04 L/ha (500 g m.a./ha)	Chénopode blanc, renouée persicaire, petite herbe à poux, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, amarante à racine rouge, amarante hybride, canola spontané (y compris les biotypes tolérants au glyphosate)	Abutilon, stellaire moyenne, sétaire verte, sétaire glauque, digitaire sanguine, échinochloa pied-de-coq, grande herbe à poux
Herbicide IMPACT + atrazine + Adjuvant Merge[2] OU Adjuvant de pulvérisation Hasten NT[3] OU Huile concentrée Assist[4] OU Huile concentrée XA[5] + NAU[6]	37 mL + 500 g m.a./ha		

[1] D'autres formulations d'atrazine pourraient exiger un nouveau calcul de la dose, pour tenir compte du pourcentage de matière active.
[2] Employer l'adjuvant Merge à raison de 0,5 % v/v, soit 5 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation.
[3]Employer l'adjuvant de pulvérisation Hasten NT à raison de 0,5 % v/v, soit 5 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation.
[4]Employer Assist à raison de 1,25 % v/v, soit 12,5 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation.
[5]Employer l'huile concentrée XA à raison de 1 % v/v, soit 10 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation.
[6]Employer un NAU à raison de 1,25 % v/v, soit 12,5 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation.

Mélange en cuve d'IMPACT avec l'herbicide Frontier Max plus atrazine

Appliquer lorsque le maïs est au stade de 1 à 3 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au stade de 1 à 4 feuilles.

Consulter les étiquettes de l'herbicide Frontier Max et de l'atrazine en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit

conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide	**Dose à l'hectare**	**Mauvaises herbes supprimées**	**Mauvaises herbes réprimées**
Herbicide IMPACT+ atrazine + Herbicide Frontier MAX + Adjuvant de pulvérisation Hasten NT[1] OU Huile concentrée Assist[2] OU Huile concentrée XA[3] + NAU[4]	37 mL + 500 g .a./ha + 756 mL	Chénopode blanc, renouée persicaire, petite herbe à poux, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, amarante à racine rouge, amarante hybride, sétaire verte, sétaire glauque, digitaire sanguine, échinochloa pied-de-coq, panic d'automne, panic capillaire, canola spontané (y compris les biotypes tolérants au glyphosate	Abutilon, stellaire moyenne, grande herbe à poux

[1]Employer l'adjuvant de pulvérisation Hasten NT à raison de 0,25 % v/v, par ex. 2,5 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation.
[2]Employer Assist à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation.
3Employer l'huile concentrée XA à raison de 1 % v/v, soit 10 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation.
[4]Employer un NAU à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation.

Mélange en cuve d'IMPACT avec du glyphosate

Pour la suppression des mauvaises herbes déjà levées, appliquer le mélange alors que le maïs est au stade de 1 à 7 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au stade de 1 à 4 feuilles. Consulter l'étiquette du glyphosate pour plus de souplesse en ce qui concerne les stades des mauvaises herbes au moment du traitement.

AVERTISSEMENT
Utiliser le glyphosate uniquement sur des variétés de maïs de grande culture qui peuvent tolérer le glyphosate, par ex. des variétés qui renferment le gène Roundup Ready. **LES VARIÉTÉS DE MAÏS QUI NE SONT PAS DÉSIGNÉES COMME TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE OU COMME VARIÉTÉS ROUNDUP® READY® SERONT ENDOMMAGÉES OU DÉTRUITES PAR CE TRAITEMENT.**

Consulter l'étiquette du glyphosate en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide	Dose de produit/ha ou (g m.a./ha)	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Herbicide IMPACT + glyphosate[1,2]	37 mL/ha + (900 g m.a./ha)	Petite herbe à poux, morelle noire de l'Est, moutarde des champs	Chénopode blanc, abutilon, stellaire moyenne, renouée persicaire, sétaire verte, sétaire glauque, digitaire sanguine, échinochloa pied-de-coq, canola spontané (y compris les biotypes tolérants au glyphosate
		Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître les autres espèces de mauvaises herbes qui seront supprimées ou réprimées.	

[1] Les additifs de pulvérisation recommandés qui figurent sur l'étiquette des produits de glyphosate peuvent être utilisés dans les mélanges en cuve avec l'herbicide IMPACT.
[2] Utiliser uniquement des produits à base de glyphosate qui sont homologués pour les traitements de postlevée dans le maïs tolérant au glyphosate, dans les cas où le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium. Une dose de 900 g m.a./ha équivaut à 1,67 L/ha de Roundup WeatherMax® ou à 2,5 L/ha de Roundup® Original.

Mélange en cuve d'IMPACT avec du glyphosate plus de l'atrazine

Pour la suppression des mauvaises herbes déjà levées, appliquer le mélange lorsque le maïs est au stade de 1 à 7 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au stade de 1 à 4 feuilles. Consulter l'étiquette du glyphosate pour plus de souplesse en ce qui concerne les stades des mauvaises herbes au moment du traitement.

AVERTISSEMENT
Utiliser le glyphosate uniquement sur des variétés de maïs de grande culture qui peuvent tolérer le glyphosate, par ex. des variétés qui renferment le gène Roundup Ready. **LES VARIÉTÉS DE MAÏS QUI NE SONT PAS DÉSIGNÉES COMME TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE SERONT ENDOMMAGÉES OU DÉTRUITES PAR CE TRAITEMENT.**

Consulter les étiquettes de l'atrazine et du glyphosate en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide*	Dose de produit/ha ou (g m.a./ha)	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Herbicide IMPACT + glyphosate[1,2] + atrazine[3]	37 mL/ha + (900 g m.a./ha) + (500 g m.a./ha)	Chénopode blanc, renouée persicaire, petite herbe à poux, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, amarante à racine rouge, amarante hybride, canola spontané (y compris les biotypes tolérants au glyphosate	Abutilon, stellaire moyenne, sétaire verte, sétaire glauque, digitaire sanguine, échinochloa pied-de-coq, grande herbe à poux
		Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître les autres espèces de mauvaises herbes qui seront supprimées ou réprimées.	

[1] Les additifs de pulvérisation recommandés qui figurent sur l'étiquette des produits de glyphosate peuvent être utilisés dans les mélanges en cuve avec l'herbicide IMPACT.
[2] Utiliser uniquement des produits à base de glyphosate qui sont homologués pour les traitements de postlevée dans le maïs tolérant au glyphosate, dans les cas où le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium. Une dose de 900 g m.a./ha équivaut à 1,67 L/ha de Roundup WeatherMax ou à 2,5 L/ha de Roundup Original.
[3] L'équivalent de 1,04 L/ha d'AAtrex 480.

Mélange en cuve d'IMPACT avec PROWL® H2O et AATREX 480 (dans le maïs de grande culture)

Pour la suppression des mauvaises herbes déjà levées, appliquer le mélange alors que le maïs est au stade de 1 à 4 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au stade de 1 à 4 feuilles.

Consulter l'étiquette du Prowl H_2O et d'atrazine en ce qui concerne les précautions, les restrictions, les limitations, les zones tampons et les lignes directrices relatives à une nouvelle récolte. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

L'herbicide IMPACT® peut être appliqué en traitement généralisé, sous forme de mélange en cuve avec PROWL® H2O et AATREX 480 pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones)et les graminées annuelles selon les indications ci-dessous. Appliquer dans 200 L d'eau à l'hectare au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures.

PROWL H2O à 3,7 L/ha plus
Herbicide IMPACT à 37 mL/ha plus
AATREX 480 à 1,04 L/ha plus
MERGE à 0,5 % v/v, soit 5 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation OU
Adjuvant de pulvérisation HASTEN NT à 0,5 % v/v, soit 5 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation ou
ASSIST® à 1,25 % v/v, soit 12,5 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation OU
Huile concentrée XA à raison de 1 % v/v, soit 10 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation
plus NAU à 1,25 % v/v, soit 12,5 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce mélange permet la suppression en postlevée des mauvaises herbes déjà levées. La présence de conditions de température et d'humidité favorisant la croissance active des plantes est importante pour optimiser l'activité de l'herbicide.

Échinochloa pied-de-coq
Digitaire(sanguine, astringente)
Sétaire verte
Sétaire glauque
Stellaire moyenne
Chénopode blanc[1]
Amarante hybride[1]
Amarante à racine rouge[1]
Renouée scabre
Petite herbe à poux
Renouée liseron
Abutilon[2]
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Renouée persicaire

1. **Y compris les biotypes résistants aux triazines**
2. **Application en postlevée hâtive seulement, jusqu’au stade de 3 feuilles du maïs**

ADJUVANTS DE PULVÉRISATION

Pour optimiser l'adhérence du produit et son absorption par les feuilles, l'herbicide IMPACT pourrait exiger l'ajout d'un adjuvant à la solution de pulvérisation. Consulter les tableaux d'épandage pour connaître les doses et les recommandations.

MÉLANGER COMME SUIT ET DANS L'ORDRE STIPULÉ

Mélanges en cuve avec l'herbicide IMPACT :

Ajouter tout produit sec en premier pour assurer une bonne dispersion.

1. Remplir le pulvérisateur à moitié d'eau propre et agiter.

2. Ajouter les autres produits secs du mélange dans la cuve du pulvérisateur et agiter.

3. Ajouter l'herbicide IMPACT et bien mélanger.

4. Lorsque l'herbicide IMPACT est visiblement dispersé, verser les herbicides liquides qui font partie du mélange, si c'est le cas.

5. Ajouter soit l'adjuvant Merge, soit l'adjuvant de pulvérisation Hasten NT, soit l'huile concentrée Assist, soit l'huile concentrée XA, puis ajouter l'engrais liquide (NAU 28 %), sauf s'il s'agit d'un mélange en cuve contenant du glyphosate.

6. Tout en continuant d'agiter le mélange, achever de remplir la cuve d'eau jusqu'au bon niveau.

RÉCOLTE DU MAÏS

Ne pas appliquer l'herbicide IMPACT moins de 45 jours avant la récolte du maïs (ensilage, fourrage ou grain).

Ne pas laisser paître le détail dans les champs traités et ne pas leur donner le maïs (ensilage, fourrage ou grain) comme nourriture pendant au moins 45 jours après une application de l'herbicide IMPACT.

Les semences traitées cultivées pour la production de semences ne doivent jamais servir de nourriture pour le bétail.

ROTATION DES CULTURES

Advenant une récolte manquée ou déficitaire dans des champs traités avec l'herbicide IMPACT, seul un maïs de grande culture peut y être replanté comme culture de remplacement. On ne doit jamais effectuer une autre application d'herbicide IMPACT dans cette culture de remplacement.

Les champs traités avec l'herbicide IMPACT peuvent être ensemencés de blé d'hiver à la suite d'un délai d'au moins quatre mois après l'application de l'herbicide. L'année suivante, on pourra y semer du blé de printemps, du maïs de grande culture, des petits haricots ronds blancs, du soya, de la luzerne et des pois.

Pour toute autre culture, effectuer un bioessai en plein champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année précédant la culture.

Quand on utilise l'herbicide IMPACT dans des mélanges en cuve, il faut toujours consulter les étiquettes des autres produits pour se familiariser avec les restrictions concernant les cultures subséquentes.

PRÉCAUTIONS

On ne doit effectuer qu'une seule application d'herbicide IMPACT par année.

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Éviter de respirer la solution pulvérisée ou le brouillard de pulvérisation.

3. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements.

4. Produit nocif s'il est avalé.

5. NE PAS EFFECTUER D'ÉPANDAGE AÉRIEN.

6. Pour mélanger, manipuler ou pulvériser le produit, il faut porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des bas. En outre, on doit porter des gants résistant aux produits chimiques, ainsi qu'une protection appropriée pour les yeux (écran facial ou lunettes protectrices) durant le travail de mélange et de remplissage.

7. Ne pas pénétrer et ne pas permettre à qui que ce soit de pénétrer dans les aires traitées durant le délai de sécurité après traitement qui est de 12 heures.

8. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni sur des endroits où il y a de l'eau de surface.

9. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable, ni les habitats aquatiques, lorsqu'on nettoie l'équipement ou qu'on élimine des déchets.

10. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire de n'importe quel genre de système d'irrigation.

11. Ne pas contaminer l'eau servant à des fins domestiques ou à l'irrigation. Nettoyer à fond l'équipement d'épandage. (Voir la section intitulée « Nettoyage et élimination du contenant ».

12. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE DU NUAGE DE PULVÉRISATION

L'herbicide IMPACT pourrait endommager des plantes et des arbres que l'on souhaite conserver. Prendre les précautions suivantes lorsqu'on effectue des traitements à proximité de cultures vulnérables :

1. Ne pas pulvériser l'herbicide IMPACT si la vitesse du vent dépasse 8 km/h. Laisser une zone tampon suffisante entre l'aire à traiter et la végétation vulnérable.

2. Employer une pulvérisation à volume élevé sous faible pression. Utiliser une pulvérisation à grosses gouttes, car les grosses gouttes ont moins tendance à dériver que les petites gouttelettes. La pression d'application doit être inférieure à 276 kPa et le volume de la pulvérisation doit être supérieur à 200 L/ha, à moins

d'indication contraire de la part du fabricant des buses.

3. Pulvériser uniquement lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, telles que des maisons, résidences secondaires, écoles et aires de loisirs, est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de sa direction, de la température, de l'équipement utilisé et du réglage du pulvérisateur.

NETTOYAGE, ÉLIMINATION ET ENTREPOSAGE

Nettoyage et élimination du contenant

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

NE PAS utiliser ce contenant à d’autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Nettoyage de l'équipement de pulvérisation

Herbicide IMPACT avec d'autres mélanges en cuve

Voici les étapes à suivre pour nettoyer l'équipement d'épandage :

1. Avec un tuyau ou boyau d'arrosage, nettoyer complètement les surfaces intérieures et extérieures de l'équipement, tout en remplissant la cuve d'eau jusqu'à ce qu'elle soit à moitié pleine. Rincer en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que toute l'eau

de rinçage soit sortie du système.

2. Remplir le réservoir d'eau, en ajoutant 1 litre d'ammoniaque ménager pour chaque 100 litres d'eau. Actionner la pompe du pulvérisateur pour faire circuler la solution ammoniacale à travers tout le système pendant 15 à 20 minutes, puis expulser une petite quantité de cette solution par l'intermédiaire de la rampe d'épandage et des buses. Laisser ensuite la solution dans l'équipement pendant plusieurs heures, de préférence toute la nuit.

3. Vider la solution du réservoir par l'intermédiaire de la rampe d'épandage.

4. Enlever les buses et les tamis, puis rincer le système en remplissant le réservoir d'eau à deux reprises.

5. Consulter l'étiquette de l'autre produit ou des autres produits utilisés dans le mélange en réservoir pour des instructions de nettoyage additionnelles qui ne font pas partie des étapes décrites ci-dessus.

ENTREPOSAGE

1. Conserver l'herbicide IMPACT uniquement dans son contenant d'origine.

2. Entreposer l'herbicide IMPACT dans un endroit frais et sec.

3. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains et pour animaux durant l'entreposage.
4. Protéger du gel. Si le contenant a été entreposé dans un endroit qui été soumis à des températures inférieures au point de congélation, bien agiter ou mélanger le contenu avant de s'en servir.

PREMIERS SOINS
En cas d'ingestion ou d'absorption accidentelle, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro

d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

L'emploi de ce produit chimique pourrait entraîner une contamination de l'eau souterraine, particulièrement dans les endroits où le sol est perméable (par ex. sol sablonneux) et/ou si la nappe phréatique est située à faible profondeur.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies. Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons stipulées dans le MODE D'EMPLOI. TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. Le non-respect du mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques pour les personnes ou les risques matériels découlant d'une telle utilisation de ce produit.

AMVAC, IMPACT et le logo BEAKER sont des marques déposées d'AMVAC Chemical Corporation

AAtrex est une marque déposée de Syngenta Corporation.

American Society of Agricultural Engineers and Biological Engineers et ASABE sont des marques de commerce de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers.

Assist est une marque de commerce Loveland Products, Inc.

Clearfield est une marque déposée de BASF Produits agrochimiques B.V.

Frontier Max est une marque de commerce de BASF Corporation.

Hasten est une marque de commerce de Victorian Chemicals International

LibertyLink est une marque de commerce de Bayer Intellectual Property Gmbh.

Merge est une marque de commerce de BASF Canada Inc.

Prowl est une marque de commerce de BASF SE.

Roundup, Roundup Ready et Roundup WeatherMax sont des marques de commerce de Monsanto Technology LLC.

XA est une marque de commerce de UAP.

Distribué par :

Provinces de l'est canadien :
Engage Agro
1030 Gordon St.
Guelph, Ontario
N1G 4X5
1-519-826-7878

Provinces de l'ouest canadien :
United Agri Products
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-519-268-8001

Fabriqué pour
AMVAC Chemical Corporation,
4695 MacArthur Court, Suite 1200
Newport Beach, CA 92660
1-888-462-6822